LA CHARTE TEAM UP!

Le parrain / la marraine s'engage à :

- Echanger par mail avec son binôme avant son arrivée,
- Accueillir son binôme à la gare ou à l'aéroport et l'accompagner jusqu'à son lieu d'hébergement (dans la mesure du possible),
- L'aider dans certaines démarches administratives s'il le souhaite (ouverture d'une ligne téléphonique, d'un compte bancaire…),
- Avoir un peu de temps libre en début de semestre,
- Être à l'écoute, capable d'empathie et d'établir un climat de confiance.

Le parrain / la marraine ne s'engage pas à :
- Loger son binôme, lui faire ses courses ou toute autre activité ne relevant pas de celles initialement prévues dans les engagements précédemment cités.

Le /la filleul(e) s'engage à :
- Solliciter l'aide de son parrain ou de sa marraine autant que nécessaire mais sans abus et dans l'objectif d'obtenir un conseil ou un avis, une aide, un soutien.

L'ESVE s'engage à :
- Mettre en relation un parrain/une marraine et un·e binôme dans la mesure du possible,
- Prendre en compte les critères de filière d'étude, les hobbies ainsi que tout autre critère permettant de faciliter le contact entre les équipes,
- Être disponible tout au long du parrainage en cas de questions de la part des parrains / marraines ou des binômes,
- Organiser un temps de formation pour les parrains et marraines,
- Organiser un évènement de bienvenue pour les équipes.

Nous certifions avoir lu et approuvé cette charte de fonctionnement du parrainage et nous nous engageons à la respecter.

Signatures précédées de la mention fait à […] le […]

La ou Le Filleul·e	**La Marraine ou Le Parrain**	**L'ESVE**